



CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 3 février 2026**

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le trois février à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	13
Qui ont pris part à la délibération	11
Présents :	10

Date de Convocation : 27/01/2026

Présents : Messieurs BAUDOIN Frédéric, BOURDEVERRE Éric, Monsieur BRISSET Claude, GUERIN Frédéric, FERRU Christian, FOUCHER Christian, MALICHIER Michel
Mesdames CLEMENT Séverine, RASSE Sylvie et TROCHUT Marion

Absent excusé : Monsieur LONJOU David

Absente : Madame PAILLE Isabelle

Pouvoirs : Madame DESSE Julie donne pouvoir à Monsieur FERRU Christian

Secrétaire de séance : Madame TROCHUT Marion

ORDRE DU JOUR

- 0 - Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2025.**
- 1- Proposition de nom d'un chemin rural au lieu-dit « Chez Cornet ».**
- 2- Vote des CFU « Commune, Boucherie, Lotissement » ainsi que les affectations de résultats.**
- 3- Rétrocession du bâtiment « Miellerie ».**

4- Rétrocession d'une concession particulière au Colombarium.

**Informations de M. le Maire.
Questions diverses/interventions.**

o - Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2025.

Les élus approuvent à l'unanimité

1- Proposition de nom d'un chemin rural au lieu-dit « Chez Cornet »

Monsieur le Maire explique que suite à une demande de permis de construire, le conseil municipal doit nommer un chemin rural au lieu-dit « Chez Cornet ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal informe de la proposition suivante :

- Chemin du Petit Bois

Les élus approuvent à l'unanimité

2- Vote des CFU « Commune, Boucherie et Lotissement » ainsi que les affectations de résultats.

Reporté au prochain conseil municipal par manque d'éléments venant de la trésorerie.

Les élus approuvent à l'unanimité

3- Rétrocession du bâtiment « Miellerie »

Monsieur le Maire explique que suite à la succession de Madame FRANCOIS Chantal, le notaire demande une délibération qui atteste que cette dernière a bien versé à la commune 1€ symbolique en octobre 2014 afin d'acquérir le bâtiment et la parcelle situés au 7 Rue des Noisetiers suite au crédit-bail immobilier fait en octobre 2004.

Déjà vu le 2 décembre 2014 par l'ancienne équipe municipale mais doit être revu par manque de délibération de 2014 (non retrouvé) mais ce sujet a bien été traité en octobre 2014.

Les élus approuvent à l'unanimité

4- Rétrocession d'une concession particulière au Colombarium

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à une demande écrite d'une personne à laquelle elle souhaite procéder à la rétrocession d'une case (case N°1) au Colombarium acheté en 2010. (Case vide à ce jour)

La commune pourrait éventuellement faire acte de rétrocession de cette concession gratuitement comme indiqué dans le règlement intérieur (article 10) donc il ne sera fait aucun remboursement.

Les élus approuvent à l'unanimité

AVIS :

- Demande par écrit par le propriétaire d'une habitation concernant l'attribution d'une numérotation à l'Alleu (Hameau)

M. le Maire propose le N°3 l'Alleu.

Avis favorable des présents

- M. le Maire demande l'attribution d'un nouveau numéro du Chemin du Petit Bois juste identifié ce soir, pour construction d'une nouvelle habitation.

M. le Maire propose le N° 6 Chemin du Petit Bois

Avis favorable des présents

- Temps de travail pour les 2 jours de travail avec absence du personnel lors de la neige. M. le Maire explique aux élus qu'il y a eu 2 jours de neige que le personnel n'a pas travaillé, il demande comment les agents vont redonner du temps à la collectivité.

Une législation est rédigée sur ce sujet pour les agents de la fonction territoriale

Réponse :

Au bon vouloir des agents (RTT, congés, heures...à redonner à la collectivité) avant le 1^{er} juillet 2026 a été retenu par les élus présents.

Monsieur le Maire fait part des devis concernant :

- la peinture intérieure de la « boucherie » 2000€

- la réparation de la devanture du local 4038€ (bois en bas pourrit)

- Suite à un problème de VMC à double flux dans une location, des réparations ont été réalisées (500€) pour la mise en marche, néanmoins il resterait à remplacer toutes les gaines pour un montant de 1000€.

M. le Maire fait savoir que de l'eau stagne dans la cour de la location avec des conséquences sur les murs. (Du jamais vu)

Le maire pense que nous sommes dans l'obligation de faire les travaux si nous voulons garder les locataires de la location et accueillir la nouvelle gérante du local « dit boucherie ».

Avis favorable des présents

RIFSEEP : IFSE/CIA

M. le Maire propose de travailler ensemble sur le RIFSEEP (Primes) concernant les agents. Une première délibération effectuée en 2019 n'est pas assez précise et complète, cela provoque des remarques et des demandes par un agent. (Avec une rétroactivité financière)

Un nouveau jet doit se réaliser avec l'aide de Madame la secrétaire pour affiner et régulariser la procédure dans son ensemble. (Agents administratifs et techniques). Ce jet sera adressé pour avis au CDG avec observation ou avis favorable.

Une embauche a été rédigée dans un premier temps.

Concernant la rétroactivité demandée par agent, M le Maire va essayer de résoudre ce problème avec l'agent.

Avis favorable des présents

INFORMATIONS

- La commune a reçu de nombreux vœux par courriel et certains par écrits. (Comme tous les ans)
- M. le Maire fait part qu'un agent au secrétariat (remplaçante de Mme Boegler en maladie) va quitter la collectivité pour cause de trajet trop important. M. le Maire accepte cette démission à partir du 28 février 2026 et devra recruter une nouvelle personne au plus vite.
- M. le Maire fait savoir que le recrutement a été réalisé avec l'aide et la présence des adjoints. La nouvelle adjointe administrative prendra ses fonctions le lundi 9 février (En tuilage pendant 15 jours).
- Une nouvelle législation a été votée par les parlementaires sur l'augmentation de 10 % concernant les indemnités de M. le Maire et des 2 adjoints. Après consultation auprès des adjoints, ces derniers et M. le Maire refusent cette augmentation.
- En mairie, nous avons reçu une carte postale écrite par les élèves du CM1 et CM2 qui ont été à la neige. Les élus restent sensibles à ce geste.
- M. le Maire explique qu'il a acheté sur ces deniers personnels une vitrine d'occasion pour placer « les reliques » du sarcophage. (Trouvailles datant de 1976). Elle est en cours d'installation en mairie.
- Le prestataire (suite à sa visite annuelle obligatoire) œuvrant à la bonne marche de la cloche / horloge nous a adressé un devis concernant des futurs travaux sur le marteau de la cloche pour un montant de 2 064€.
- M. le Maire tient à remercier un habitant qui a réparé le bas de la porte de l'église. (Joints)
- M. le Maire fait savoir qu'il y a nécessité de curer des fossés, ce dernier a demandé aux agents de faire le point pour intervenir. M. le Maire fait part des lieux à l'assemblée.

L'entreprise Petit fils est retenue pour ce travail puisque ce prestataire est installé sur la commune.

- Régulièrement, le site communal est revu, cependant à chaque début d'année une grande remise à jour doit être effectuée, cette mise à jour a bien été réalisée ce début 2026.
- Comme convenu, les bâches incendie aux villages Champmiaud et La Giraud sont en cours d'installations (Installation presque terminée) en espérant obtenir les subventions promises.
- Comme convenu, la restauration et l'isolation de la sacristie ont été réalisées, il reste la peinture qui va être effectuée par les agents. Un meuble d'occasion a été acheté pour remplacement de l'ancien qui était en mauvais état (30€) pour placer dans la sacristie.
- Des travaux adduction eau entre le village du Puits et Sainte Mème vont commencer le 16 février jusqu'à fin avril 2026 par EAU 17. La circulation sera alternée sur la départementale, une réunion de chantier aura lieu tous les mercredis à 14h jusqu'à fin avril. Les habitants concernés (Le Puits, Champmiaud et Chavagne) seront informés des éventuelles coupures d'eau.
- Comme il s'agit d'une affaire financière et que toute personne doit savoir la suite par rapport à la révocation d'un agent. M. le Maire fait savoir qu'il y a eu une partie du remboursement de la dette. M. le Maire fait savoir qu'il est convoqué ainsi que l'ex-agent communal le 18 mars au tribunal pour le jugement de cette affaire. Le Maire donnera l'information à la population du compte rendu du tribunal juste avant son départ.
- Un contrôle du pont de la Primauderie, appartenant à la commune, a besoin de travaux, résultat suite au contrôle SNCF. Heureusement qu'il soit fermé depuis quelques temps malgré les dires désagréables par rapport à la décision de fermeture par M. le Maire. M. le Maire a demandé à un agent de la SNCF de se rendre ensemble sur les lieux afin de définir exactement la nature des travaux et à quel coût ?? Un pont limité à 3T n'a pas été respecté pendant des décennies, avec des lourdes charges sur ce pont !! M. le Maire est en colère devant une situation qui aurait dû être évitée ! Et notamment des finances économisées !

Date :

- Dernier conseil municipal de cette mandature sera le 3 mars à 20h

INTERVENTIONS

M. BAUDOUIN Frédéric :

- explique que les 2 virages entre la Primauderie et La Giraud ne sont pas finis d'être restaurés. Cela va se terminer suivant la météo.
- explique que les travaux du chemin des Jacinthes à la Giraud vont être terminés suivant le temps.

M. BOURDEVERRE Eric :

- Demande à M. le Maire des nouvelles de la zone avec centrale photovoltaïque dans le bourg.
Réponse de M le Maire : Il a écrit dernièrement un nouveau courrier à M. le Président du tribunal comme quoi il aimerait connaître le résultat du jugement avant son départ de la mairie.

Séance levée à 22h48

Le Maire,
Christian FERRU

Le secrétaire de séance,
Marion TROCHUT